

MANUEL DES COMITÉS



Mise à jour : 26 MAI 2020 (par Michelle Legault, directrice générale de l'AAPC)

APPROUVÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AAPC LE 6 NOVEMBRE 2018

Contexte

Les bénévoles sont la colonne vertébrale de l'AAPC, et les comités, la structure par laquelle ils œuvrent. Le travail des bénévoles au sein des comités permet à l'AAPC d'être efficace, ce qui ne serait pas possible autrement.

Le Plan stratégique de l'AAPC est la feuille de route des objectifs et des stratégies de l'AAPC. Il jette les bases des programmes et des activités de l'AAPC. Les comités jouent un rôle clé dans le déploiement du Plan stratégique au moyen des programmes, des politiques et des relations qu'ils nouent avec d'autres organisations.

En 2017, l'AAPC a entrepris un examen des comités afin de déterminer le nombre, la complexité et le rôle des groupes de travail, des groupes d'étude et des comités de l'AAPC. Les objectifs de l'examen étaient les suivants :

- Améliorer la gestion du temps de travail des bénévoles
- Améliorer la gestion du temps de travail de la directrice générale
- Améliorer la communication entre les comités et le conseil d'administration
- Améliorer la structure des comités
- Évaluer la pertinence des comités
- Définir la portée des comités et la pertinence de leur calendrier

Le Manuel des comités a été élaboré à la suite de la restructuration des comités.

Rôle et fonction des comités, des groupes d'étude et des groupes de travail de l'AAPC

Les comités jouent un rôle consultatif auprès du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut, à l'occasion, former des comités et les investir de pouvoirs et de fonctions s'il le juge dans l'intérêt de l'Association.

Le conseil d'administration doit approuver par résolution les membres et le mandat de chaque comité. Tout comité doit analyser les questions que lui soumet le CA, tenir un registre de ses activités et de ses recommandations, et faire régulièrement rapport au CA.

La composition des comités doit être représentative du conseil d'administration. Dans la mesure du possible, les comités doivent inclure le personnel et les membres de l'Association et de la société en général. Il s'agit d'un moyen efficace de rehausser les compétences, de faire participer davantage la collectivité et de refléter l'opinion publique. Les comités servent également à recruter, orienter et sélectionner des candidats pour le CA. Les comités doivent représenter chaque catégorie de membres de l'AAPC, dont les Associés, les étudiants, les membres associés et les membres réguliers. Nous souhaitons faire appel à tous les membres pour exercer les fonctions au sein des comités.

L'une des fonctions des comités est de réunir une ou plusieurs personnes qui possèdent l'expérience, les compétences et le jugement nécessaires pour traiter d'un domaine d'activités particulier de l'Association. Un comité a pour fonction d'appuyer le conseil d'administration en étudiant les questions qui lui sont soumises et que les administrateurs ne sauraient examiner à fond. Les comités soulèvent les questions nécessitant l'attention du CA, proposent des options, présentent les implications et formulent des recommandations au CA. Le CA n'examine pas les questions avec autant d'attention que les comités, mais il doit s'assurer que toute l'information pertinente a été prise en compte, sinon il renvoie la question au comité pour un examen plus approfondi. Le CA étudie les recommandations des comités, puis les adopte, les modifie ou prend toute autre décision qu'il juge pertinente.

Types de comités à l'AAPC

1. **Comité permanent** : Les comités permanents sont établis par l'AAPC et entérinés dans les Règlements administratifs de l'AAPC. Les comités permanents ont un mandat d'une durée indéterminée. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu à l'intention du conseil d'administration (se reporter au modèle de rapport de réunion du CA de l'AAPC).
2. **Comité** : le conseil d'administration établit les comités. Leur champ d'activité est plus global. Ils ont des objectifs à plus long terme relativement au plan stratégique. Ils sont composés d'un président et de deux à cinq membres qui administrent les activités du comité.
3. **Groupe d'étude ou groupe de travail** : le conseil d'administration ou les comités peuvent créer un groupe d'étude ou de travail pour entreprendre des activités, des initiatives ou des projets à court terme. La création d'un groupe nécessite l'approbation du CA ou du comité au sein duquel il œuvre. Le CA peut également créer et gérer directement des groupes d'étude à court terme pour des projets particuliers.

Mandat

Le conseil d'administration doit approuver le mandat de chaque comité et le communiquer à tous les membres du comité. Le comité doit réviser son mandat annuellement. Le mandat doit comprendre :

- Compétences
- Mandat et objectifs
- Plan d'action
- Plan de communication, de marketing ou de relations publiques

Compte-rendu et procédure

Un compte-rendu sera produit à chaque réunion selon le modèle de rapport de réunion de l'AAPC ou le planificateur d'actions du Comité.

- Pour assurer l'efficacité des réunions, la procédure suivante sera suivie :
 - a) examiner les points de l'ordre du jour précédent
 - b) débattre des prochaines étapes et des affaires nouvelles

Rapport

Chaque comité doit présenter un rapport de réunion écrit ou oral au conseil d'administration (deux fois par an) ou présenter un compte-rendu de réunion dans le rapport de la directrice générale.

Nomination du président

Le président est habituellement nommé par le conseil d'administration. Sont admissibles les membres du CA, les membres du personnel et les membres de l'AAPC.

Comités de l'AAPC

COMITÉS PERMANENTS

Comité exécutif (Executive Committee)

- Plan stratégique
- Comité des candidatures de la Fondation d'architecture de paysage du Canada (FAPC)
- Relations gouvernementales et représentation

Conseil d'agrément en architecture de paysage (CAAP) [Landscape Architecture Accreditation Council (LAAC)]

Ordre des associés (ODA) [College of Fellows (COF)]

Comité des candidatures [Nominating Committee]

Comité des finances et de la gestion des risques [Finance and Risk Management Committee]

COMITÉS, GROUPES D'ÉTUDE ET GROUPES DE TRAVAIL

Comité consultatif de réconciliation (anciennement le Groupe d'étude sur les questions autochtones)

Comité sur l'adaptation climatique

Comité de rédaction de LANDSCAPES | PAYSAGES

Comité de planification du congrès

Comité des prix d'excellence

Jury de la Médaille du Gouverneur général

Groupe directeur de la Norme canadienne des paysages

Représentants du Landscape Architecture Continuing Education System (LACES) (système de formation continue en architecture de paysage)

Comité des paysages culturels et historiques

AFFILIATIONS EXTERNES

FIAP [Fédération internationale des architectes paysagistes]

Conseil des présidents des constituantes

Table ronde des présidents des constituantes